



Conseil d'administration

328^e session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/INS/8

Section institutionnelle

INS

Date: 20 septembre 2016

Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptée par la Conférence à sa 104^e session (2015)

Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action

Objet du document

Le présent document est un rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action établi pour donner suite aux conclusions de 2015 concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs. Le Conseil d'administration a approuvé ce plan d'action à sa session de novembre 2015 et a demandé à l'Unité des petites et moyennes entreprises du Département des entreprises de faire rapport sur les progrès accomplis en la matière à ses sessions de 2016 et de 2017. Le Bureau a réalisé des progrès significatifs durant la première année de mise en œuvre du plan d'action en faveur des petites et moyennes entreprises (PME). Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur les progrès accomplis (voir le projet de décision au paragraphe 12).

Objectif stratégique pertinent: Le plan d'action contribue à la réalisation de cinq des dix résultats définis pour l'ensemble du Bureau dans le plan stratégique pour 2016-17. Il s'agit des résultats 1 (Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité), 4 (Promouvoir les entreprises durables), 5 (Le travail décent dans l'économie rurale), 6 (La formalisation de l'économie informelle) et 10 (Des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et représentatives).

Incidences sur le plan des politiques: Le plan d'action orientera les travaux du Bureau sur les politiques relatives aux PME durant les deux années à venir en fournissant des informations là où il y a actuellement des déficits de connaissances (en particulier concernant l'impact des interventions sur la durabilité des entreprises et les conditions de travail) et en décrivant les moyens par lesquels le Bureau intensifiera ses travaux au niveau des pays, ainsi qu'il est demandé dans les conclusions.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: La plupart des produits pour la période biennale en cours relèvent du programme et budget pour 2016-17. Certains travaux menés au niveau des pays sur l'environnement favorable aux entreprises ne bénéficient pas de ressources suffisantes. Pour la période biennale 2018-19, une redéfinition des priorités des travaux et des affectations de ressources sera étudiée, et de nouvelles activités de mobilisation des ressources vont être lancées pour atteindre les objectifs énoncés dans le plan d'action proposé.

Suivi nécessaire: Le Bureau tiendra compte des orientations données par le Conseil d'administration sur la manière de suivre le plan d'action à l'avenir et présentera un rapport sur les progrès accomplis au Conseil d'administration à sa session de novembre 2017.

Unité auteur: Unité des petites et moyennes entreprises du Département des entreprises (ENTERPRISES/SME), en étroite coopération avec les départements et unités concernés.

Documents connexes: Résolution et conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, adoptées à la 104^e session de la Conférence internationale du Travail (2015). Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 325^e session (novembre 2015).

I. Introduction

1. A sa 325^e session (novembre 2015), le Conseil d'administration a approuvé un plan d'action quadriennal établi par le Bureau sur la suite à donner aux conclusions concernant les petites et moyennes entreprises (PME) et la création d'emplois décents et productifs, adoptées en 2015. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui faire rapport, à ses sessions de novembre 2016 et de novembre 2017, sur les progrès accomplis en la matière.
2. Le présent rapport a pour objet d'exposer les progrès enregistrés depuis l'adoption du plan d'action. Il souligne les principales réalisations, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du plan d'action. Il contient aussi une récapitulation détaillée qui compare les réalisations attendues et les réalisations effectives, y compris les progrès accomplis au regard des indicateurs de réalisation.

II. Principales réalisations, enseignements tirés et difficultés rencontrées

3. Le plan d'action adopté est fondé sur une approche ciblée. Il met avant tout l'accent sur des demandes concrètes découlant de la discussion que la Conférence a consacrée aux PME en 2015, plutôt que de présenter l'ensemble du plan de travail du Bureau sur la promotion des PME, lesquelles représentent les deux tiers de tous les emplois et créent aussi la majorité des nouveaux emplois. Parmi les principales réalisations attendues énoncées dans le plan d'action figurent:
 - des résultats axés sur la production de connaissances, qui revêt une importance primordiale pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes;
 - des travaux supplémentaires au niveau national visant à répondre à la forte demande, de la part des Etats Membres, de conseils sur les politiques relatives aux PME.

Production de connaissances

4. Une importante réalisation attendue est l'examen du programme pour un environnement favorable aux entreprises durables (programme EESE), en vue de l'extension de ce programme. Cette activité est importante, car le programme EESE est la principale intervention de l'OIT destinée à créer un environnement commercial favorable à toutes les entreprises et à contribuer à l'instauration de règles du jeu équitables pour les PME, qui sont en général plus durement touchées par un environnement commercial défavorable que les grandes entreprises. Une note de synthèse destinée à cet examen a été mise au point et adoptée en concertation avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du BIT. Elle prévoit un examen sur documents des principaux travaux accomplis dans le cadre du programme EESE, une enquête sur le point de vue des parties prenantes ayant participé aux évaluations de ce programme, un atelier pour la présentation et l'analyse des principales conclusions, et un rapport final. Une équipe chargée de l'examen a été constituée, comprenant l'unité technique responsable au sein du Bureau, ACTRAV et ACT/EMP. L'équipe chargée de l'examen a commencé l'examen sur documents, effectué une mission conjointe dans un pays appliquant actuellement la méthodologie EESE (République-Unie de Tanzanie) et s'est mise d'accord sur les questions à poser dans le cadre de l'enquête. La mission conjointe s'est révélée particulièrement utile, car elle a permis d'obtenir des informations détaillées de la part des mandants. En raison du caractère très complet de l'examen, le rapport final a pris un certain retard et devrait être disponible avant la fin de l'année 2016.

5. Lors de la préparation de la discussion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales qui a eu lieu à la session de 2016 de la Conférence, le Bureau a été prié de réunir des informations sur l'état des connaissances en ce qui concerne les achats auprès des PME qui font partie des chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que sur les stratégies que les différents acteurs peuvent adopter pour améliorer les pratiques en matière d'achat. Une analyse des publications existantes résumant les données empiriques disponibles a été publiée avant la Conférence. Elle montre que peu d'attention a été accordée à cette question à ce jour, alors que les PME fournissent une grande partie des emplois dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en tant que fournisseurs de troisième et de quatrième rang. Les données disponibles se concentrent sur les pratiques d'achat des fournisseurs de premier et de deuxième rang, qui sont généralement de grandes entreprises. On en sait fort peu sur les conditions d'achat auprès des sous-traitants des PME. Une publication complémentaire comprenant quatre études de cas sur les bonnes pratiques des grandes entreprises en matière d'achat de biens et de services auprès de PME sera publiée en septembre 2016.
6. Les conclusions de la discussion que la Conférence a consacrée aux PME en 2015 préconisent des politiques de soutien aux PME qui soient fondées sur des données probantes. Elles recommandent aussi de nouveaux travaux de recherche sur l'efficacité et le rapport coût-efficacité des interventions relatives aux PME, et notamment sur les dimensions économique, sociale et environnementale de la viabilité des entreprises et sur l'amélioration des conditions de travail. En conséquence, l'acquisition de nouvelles connaissances fondées sur une analyse rigoureuse de ce qui fonctionne dans le développement des PME est une autre des principales réalisations attendues énoncées dans le plan d'action. Le Bureau a mis au point une imposante série de nouvelles études d'impact qui devraient au minimum donner lieu à six nouvelles notes de synthèse sur l'efficacité des interventions en faveur des PME d'ici la fin de la période biennale (voir la section III pour plus de détails). Ces nouvelles études d'impact portent notamment sur six interventions en faveur des PME mises en œuvre par l'OIT et par d'autres institutions. Cela va de la promotion de l'entrepreneuriat féminin au Kenya à des projets de chaînes de valorisation agro-industrielles au Timor-Leste, en Zambie et au Cambodge. S'agissant de l'étude d'impact sur l'entrepreneuriat féminin au Kenya, le Bureau a réussi à mobiliser des ressources supplémentaires en répondant à la demande de propositions faite par le programme de recherche conjoint OIT-Banque mondiale sur la création d'emplois et le partage de la prospérité. Il est difficile de convaincre le personnel de projet du BIT de contribuer à la production de nouvelles connaissances sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans le développement des entreprises et la création d'emplois, car cela implique des tâches supplémentaires pour le personnel de projet et exige de nouvelles ressources financières. Cela nécessite en outre une nouvelle culture de la mesure des résultats qui n'assimile pas un manque de résultats à un échec individuel, mais le considère plutôt comme une contribution utile à l'apprentissage organisationnel. La meilleure manière de surmonter ces difficultés consiste à consacrer davantage de ressources au contrôle et à l'évaluation, par exemple au moyen de conseils de spécialistes ou d'un financement bien adapté, et à donner une plus grande visibilité aux programmes servant à produire de nouvelles connaissances.
7. Les conclusions préconisent des recherches sur l'impact du dialogue social et de la négociation collective sur les conditions de travail dans les PME. Le plan d'action adopté indique que ces travaux de recherche nécessiteront des ressources supplémentaires qui n'ont pas encore été affectées. Mais, comme ces ressources ne sont pas encore disponibles, les recherches n'ont pas encore commencé.

Travaux supplémentaires au niveau des pays

8. Le plan d'action prévoit une extension du programme EESE grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de sept nouveaux résultats de programme par pays (RPP) qui aideront les Etats Membres à rendre l'environnement plus favorable. Le Bureau a donc déployé des efforts considérables pour permettre la réalisation de travaux supplémentaires au niveau des pays au sujet du programme EESE. Au total, 11 nouvelles évaluations de pays ont été lancées ou sont en cours de préparation. Quatre évaluations supplémentaires ont fait l'objet de demandes, mais ne disposent pas encore d'un financement approprié et nécessiteraient que des ressources leur soient réaffectées pendant la période biennale en cours.
9. Etant donné que les PME récentes à fort potentiel de croissance créent la majorité des nouveaux emplois, le plan d'action indique que le Bureau devrait commencer par promouvoir ce sous-groupe de PME. Une note de synthèse fournissant des précisions sur la stratégie de l'OIT en matière de promotion des PME à potentiel de croissance a été rédigée et servira de fondement à l'élaboration de nouvelles propositions à soumettre aux donateurs.

III. Résultats prévus et réalisations effectives pour ce qui a trait au suivi des conclusions concernant les PME

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat d'avancement en juillet 2016
Pour la période biennale 2016-17			
Production de connaissances			
Révision du programme EESE en vue de son extension (paragr. 20 b)).	Etablissement d'un rapport qui: 1) fait le bilan de ce qui fonctionne et de ce qui doit être amélioré; 2) contient des propositions sur la manière d'assurer l'extension du programme EESE; et 3) indique comment évaluer les effets potentiels des nouvelles règles et réglementations sur les PME avant qu'elles ne soient instaurées.	Le rapport est produit et publié (03/2016).	Une note de synthèse pour l'examen a été élaborée, une équipe chargée de l'examen, agissant en concertation avec ACTRAV et ACT/EMP, a été mise sur pied et l'examen a commencé. Cet examen s'appuie sur un examen sur documents, une enquête menée auprès des parties prenantes ayant participé aux évaluations par pays de l'environnement favorable, une mission conjointe de l'équipe chargée de l'examen dans un pays utilisant actuellement la méthodologie EESE et un atelier destiné à la présentation des conclusions de l'examen. Le rapport devrait être achevé d'ici à la fin de l'année 2016.
Evaluation des effets des nouvelles règles et réglementations sur les PME et les travailleurs de ces entreprises (paragr. 9 a)).			
Recherches sur les bonnes pratiques des grandes entreprises en matière d'achat de biens et de services fournis par les PME dans les chaînes d'approvisionnement (paragr. 20 e)).	Etablissement d'un rapport faisant la synthèse des données empiriques sur: 1) la pertinence des achats effectués par les grandes entreprises auprès des PME; 2) les atouts et les risques de la participation des PME aux chaînes d'approvisionnement; 3) les principaux facteurs internes et externes permettant aux PME de créer de la valeur ajoutée; et 4) l'expérience de l'OIT en matière de renforcement des liens entre les gros acheteurs et les PME (comme le programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables)).	Le rapport est publié avant la 105 ^e session de la Conférence (2016) (04/2016).	Le rapport a été publié en mai 2016.

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat d'avancement en juillet 2016
Collecte de données supplémentaires sur les mesures qui se révèlent efficaces pour le développement des PME, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail et les trois dimensions de la durabilité des entreprises (paragr. 21).	a) Collecte de données de première main: réalisation de quatre études d'impact expérimentales ou quasi expérimentales.	a) Quatre notes de synthèses sont élaborées et publiées (12/2017).	a) Le Bureau a mis au point une série de nouvelles études d'impact relatives aux interventions menées par l'OIT et par d'autres institutions. Ces études aboutiront à la production d'au moins six nouvelles notes de synthèse avant la fin de la période biennale. ¹
	b) Validation, dans le cadre d'audits externes, des systèmes d'évaluation des résultats de deux projets de l'OIT dans le but de continuer à améliorer les capacités de l'OIT dans ce domaine.	b) Les rapports d'audits externes attestent la conformité des projets (12/2017).	b) Deux projets de l'OIT ont été sélectionnés et devraient faire l'objet d'une vérification externe, conformément à la norme de mesure des résultats du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise (CDDE), avant la fin de la période biennale ² .
	c) Partage des données avec les mandants: organisation de deux séances d'information pour présenter les résultats des recherches.	c) D'après les évaluations établies par écrit à l'issue des séances d'information, 70 pour cent des participants peuvent utiliser les données présentées pour concevoir leurs programmes en faveur des PME (12/2017).	c) L'OIT et le CDDE ont coorganisé l'édition 2016 du Séminaire mondial sur la mesure des résultats, consacrée à des questions clés telles que la mesure de la création d'emplois dans les projets portant sur le développement du secteur privé. En février 2017, l'OIT organisera une conférence sur les données les plus récentes quant à la manière de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité selon une approche de la promotion des PME fondée sur les systèmes de marché.
Recherches concernant l'impact des systèmes de dialogue social et de négociation collective sur les conditions de travail dans les PME (paragr. 21).	Etablissement d'un rapport, organisation d'un atelier en vue de débattre des résultats avec les mandants et rédaction d'une note de synthèse.	Mise en ligne de la note de synthèse (03/2017).	Comme indiqué dans le plan d'action, les activités relatives à cette question démarreront lorsque des ressources seront disponibles.

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat d'avancement en juillet 2016
Travaux au niveau des pays			
Extension du programme EESE, notamment par la création de liens plus étroits pour œuvrer dans le domaine des politiques de l'OIT sur l'emploi et la qualité du travail ainsi que des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) (<i>paragr. 20 b</i>)).	a) Définition et mise en œuvre de sept nouveaux résultats de programme par pays (RPP) afin d'aider les Etats Membres à rendre l'environnement plus favorable.	a) Sept Etats Membres supplémentaires font état d'améliorations de leur environnement favorable aux entreprises (source: indicateur 4.1 du cadre d'évaluation des résultats de l'OIT, base de référence: huit Etats Membres (12/2017).	a) Quelque 11 évaluations de pays ont été lancées ou sont en cours de préparation. Quatre évaluations supplémentaires ont fait l'objet de demandes, mais ne disposent pas encore d'un financement approprié et nécessiteraient que l'on envisage de redéfinir l'ordre de priorité des activités et d'insister sur la mobilisation de ressources supplémentaires pendant la période biennale en cours.
Elaboration d'une nouvelle composante du programme EESE consacrée à la transition des PME informelles vers la formalité et compatible avec le suivi de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 (<i>paragr. 20 c</i>)).	b) Production de nouveaux outils pour la promotion de la formalisation des PME, comprenant un modèle d'intervention, une méthode de mise en œuvre et des instruments essentiels destinés aux mandants.	b) De nouveaux outils pour la promotion de la formalisation des PME sont mis en ligne sur la page du site Web de l'OIT consacrée au programme EESE; un ensemble de documents relatifs à la formalisation des PME est publié et mis en ligne (03/2017).	b) Un poste supplémentaire de spécialiste a été créé et pourvu; en bonne voie.
	c) Présentation de trois propositions de projet relevant de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires, dont une concernant une étude d'impact.	c) Trois propositions de projet sont validées dans le cadre du contrôle de qualité interne et sont présentées aux donateurs (12/2017).	c) Les activités n'ont pas encore commencé.

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat d'avancement en juillet 2016
Intensification des efforts en faveur des PME à potentiel de croissance (paragr. 20 a)).	Elaboration d'une note de synthèse présentant la stratégie de l'OIT pour la promotion des PME à potentiel de croissance en vue de sa soumission aux donateurs. Définition et mise en œuvre de trois nouveaux RPP afin d'aider les Etats Membres à promouvoir les PME à potentiel de croissance (à condition que des ressources extrabudgétaires puissent être mobilisées à cette fin).	Une proposition est validée dans le cadre du contrôle de qualité interne et est présentée aux donateurs (12/2017).	Une note de synthèse sur la stratégie de l'OIT a été produite.

Pour la période biennale 2018-19

Extension du portefeuille des principales activités de l'OIT en faveur des PME, en adéquation avec les PPTD et les objectifs de développement durable (**paragr. 20 a) à f)**).

a) Définition et réalisation de dix nouveaux RPP (alignés sur les objectifs nationaux de développement durable) afin d'aider les Etats Membres à renforcer leurs politiques en faveur des PME. Il faudrait en particulier veiller à consolider l'ampleur acquise par le programme EESE lors de l'exercice biennal précédent, à développer les interventions visant à formaliser les PME, à promouvoir les PME à potentiel de croissance, l'écologisation des entreprises et des chaînes de valorisation et les perspectives des PME dans le domaine des biens et services écologiques et à améliorer la productivité des PME et les conditions de travail dans les PME au moyen de programmes comme le programme SCORE qui est intégralement financé par des ressources extrabudgétaires.

a) Dix Etats Membres supplémentaires indiquent avoir mis en œuvre des programmes d'aide aux PME (source: indicateurs 4.1 à 4.3 du cadre d'évaluation des résultats de l'OIT, base de référence: 48 Etats Membres) (12/2017).

Les activités mentionnées aux aliéas b) et c) n'ont pas encore commencé.

Mesure de suivi (paragraphe des conclusions)	Réalisations attendues	Indicateurs de réalisation, y compris les délais prévus	Etat d'avancement en juillet 2016
	b) Mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires.	b) Augmentation des ressources allouées aux activités en faveur des PME au titre de la coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires, afin de porter le montant de ces ressources à 100 millions de dollars E.-U. (en comparaison de 84 millions de dollars E.-U. en août 2015).	
¹ Parmi les interventions, on peut citer la formation et le mentorat des femmes chefs d'entreprise au Kenya (des ressources supplémentaires ont été obtenues auprès du programme de recherche conjoint OIT-Banque mondiale sur la création d'emplois et le partage de la prospérité), la promotion de la chaîne de valorisation de l'horticulture au Timor-Leste, le soutien apporté à la chaîne de valorisation du soja en Zambie, l'aide fournie aux coopératives de jeunes au Rwanda, le soutien accordé aux petites exploitations rizicoles du Cambodge et l'appui apporté à l'amélioration de la productivité des PME et des conditions de travail au Pérou. ² Il s'agit des projets intitulés «Chaîne de valorisation du soja en Zambie» et «Fonds d'encouragement du Népal pour les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales (ONG) aux fins d'amélioration des conditions de travail».			

IV. Conclusions

10. Globalement, le Bureau a bien progressé durant la première année de la mise en œuvre du plan d'action en faveur des PME. Il a obtenu des résultats particulièrement satisfaisants dans le domaine de la promotion de la production de connaissances (pour produire un plus grand nombre de données sur l'efficacité des interventions en faveur des PME) ainsi que dans celui de l'intensification des travaux au niveau des pays dans le cadre du programme EESE en vue d'aider les Etats Membres à rendre l'environnement plus favorable.
11. Le risque existe qu'un certain nombre de points du plan d'action restent sans financement. De nouveaux efforts de mobilisation de ressources internes et externes pourraient contribuer à limiter ce risque.

Projet de décision

12. ***Le Conseil d'administration prend note du rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur des PME et prie le Directeur général:***
 - a) ***de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur la manière de donner suite aux conclusions de 2015 concernant les PME, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration;***
 - b) ***d'allouer, dans les limites des ressources disponibles, les ressources requises pour que la mise en œuvre du plan d'action puisse se poursuivre avec succès;***
 - c) ***de soumettre un deuxième rapport de situation au Conseil d'administration à sa 331^e session (novembre 2017).***